



Agreste Bourgogne

Numéro 159 - février 2014

recensement agricole 2010

Les signes officiels de qualité en Bourgogne : Hors viticulture, prépondérance des signes de qualité en élevage

Les signes officiels de qualité sont très présents dans l'agriculture bourguignonne avec 6 000 exploitations qui en bénéficient. Hors viticulture, la production sous Label Rouge, Indication Géographique Protégée ou Appellation d'Origine concerne 2 220 exploitations, soit 11 % des exploitations bourguignonnes. Elles sont notamment situées au sud-ouest de la Saône-et-Loire. Le Label Rouge est le signe de qualité qui domine, particulièrement dans la filière bovins viande. Hors vins, les Appellations d'Origine Protégées sont présentes dans les filières laitière et avicole. Les exploitations ayant adopté la production sous signe de qualité sont essentiellement moyennes et grandes. Leur surface est supérieure à la moyenne et elles emploient davantage de main-d'œuvre. Leurs dirigeants sont plus jeunes et mieux formés.

DRAAF de Bourgogne
en partenariat avec l'INAO



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



En Bourgogne, les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) comprennent, outre l'Agriculture Biologique (AB), les Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) et Protégées (AOP), les Indications Géographiques Protégées (IGP) et le Label Rouge. Les certifications de conformité et les autres démarches de qualité complètent ces signes. Une exploitation peut être engagée dans plusieurs signes ou démarches.

30 % des exploitations bourguignonnes produisent sous SIQO
Au recensement agricole de 2010,

7 880 exploitations bourguignonnes sont engagées pour au moins un produit sous un signe ou une démarche de qualité, hors agriculture biologique. Elles représentent 39 % des exploitations de la région, soit cinq points de plus qu'au niveau national.

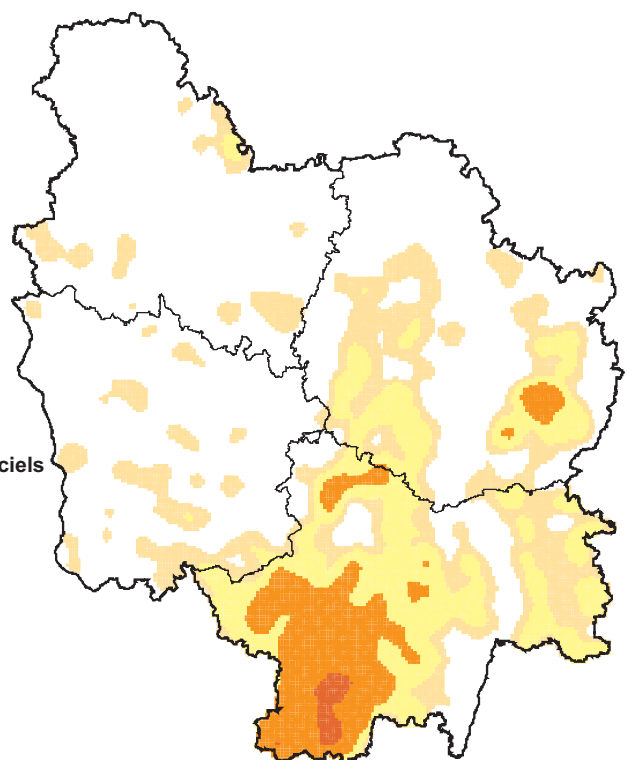
Pour 6 000 d'entre elles, soit 30 % des exploitations contre un quart au niveau national, il s'agit d'un SIQO. Leur part varie de 40 % en Saône-et-Loire à 10 % dans la Nièvre.

Hors viticulture, l'élevage sous Label Rouge est dominant
La région compte 163 produits sous

Des signes de qualité présents essentiellement en Saône-et-Loire

Densité de signes officiels de qualité hors vin
(nombre d'exploitations par maille 10 km x 10 km)

- plus de 50
- de 20 à 50
- de 10 à 20
- de 5 à 10
- moins de 5



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

La Saône-et-Loire bien engagée dans les démarches de qualité

Nombre d'exploitations	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Bourgogne
AOC - AOP	1 287	143	1 928	757	4 115
IGP	179	32	32	28	271
Label Rouge	264	192	1 295	107	1 858
Au moins un produit sous SIQO	1 708	361	3 048	876	5 993
Certificat de conformité	196	168	458	286	1 107
Autres démarches de qualité	362	370	806	413	1 951
Au moins un produit (tous signes confondus)	2 089	773	3 601	1 471	7 880
Ensemble des exploitations	4 893	3 476	7 689	4 274	20 332

Les productions sous signe de qualité

s : secret statistique

Nombre d'exploitations	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Bourgogne
Grandes cultures	158		5	6	169
Autres produits végétaux (hors vin)	7		2	5	14
Bovins	241	177	1 250	78	1 746
Ovins	12	11	11	6	40
Caprins		4	11		15
Porcins	3	3	4	7	17
Lait, produits laitiers	27	5	32	19	83
Volailles (yc. palmipèdes gras)	16	3	154	20	193
Autres produits animaux	s			s	5
Au moins un produit sous signes officiels hors vin	451	202	1 424	141	2 218
Vins	1 259	160	1 662	737	3 818
Au moins un produit sous signes officiels	1 708	361	3 048	876	5 993

Source : Agreste - RA 2010

Champ : hors exploitations bio certifiées ou en conversion n'ayant pas de signe autre que le bio

SIQO, soit près de 15 % de l'offre nationale. Près des trois quarts concernent les vins.

L'**appellation d'origine** (AOC-AOP) garantit un lien étroit entre le produit et son terroir. En 2010, 4 100 exploitations produisent sous ce signe, dont 3 800 en viticulture. Elles sont particulièrement présentes dans les secteurs des produits laitiers (Époisses, Charolais, Mâconnais), des volailles (chapon, poularde et poulet de Bresse) et de viande bovine (bœuf de Charolles). Les deux AOC-AOP beurre et crème de Bresse, reconnues en 2012, n'apparaissent pas dans le recensement agricole 2010.

L'**Indication Géographique Protégée** (IGP) est une garantie d'origine de création plus récente; elle concerne 270 exploitations. Sous ce signe, elles produisent principalement en grandes cultures (moutarde brune destinée à la pâte de «Moutarde de Bourgogne») et en viticulture. Elles existent aussi, mais en petit nombre, en élevage bovin.

Le **Label Rouge** (LR) garantit la qualité supérieure du produit et concerne 1 860 exploitations en

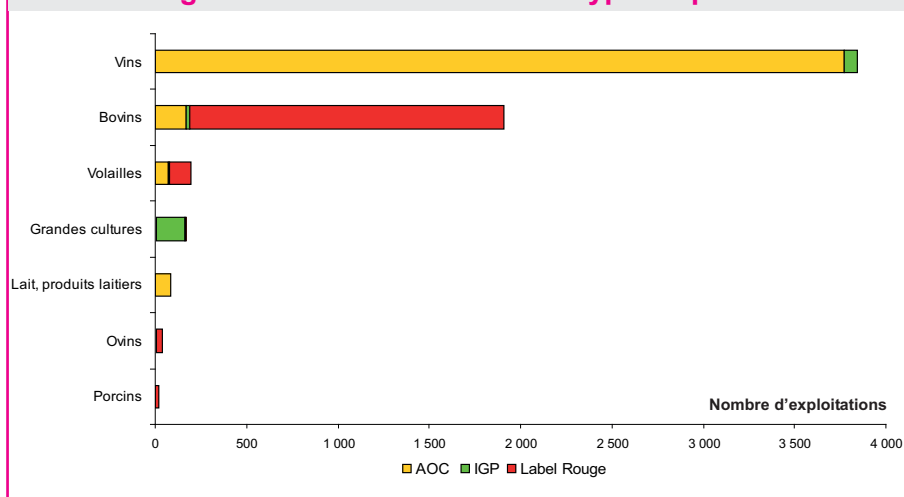
2010. La majorité sont spécialisées en viande bovine, un plus petit nombre en volailles, en ovins et en porcs.

Le champ évolutif des produits sous SIQO, reconnaissance de l'AOC bœuf de Charolles par exemple, rend difficile la comparaison du nombre total d'exploitations à des périodes différentes. Hors IGP, le nombre total d'exploitations sous SIQO a diminué, passant de 6 400 en 2000 à 5 700 dix ans plus tard, et

ce malgré une augmentation du nombre des produits reconnus.

Cette baisse du nombre d'exploitations sous SIQO, moins forte que celle de l'ensemble des exploitations (respectivement - 6 % et - 22 %), est due à la diminution des exploitations viticoles. En effet, une exploitation viticole sur cinq a disparu depuis 2000 et l'augmentation du nombre des autres exploitations sous SIQO n'en compense pas l'effet.

Le signe dominant varie selon le type de produits



Source : Agreste - RA 2010

Champ : hors exploitations bio sans autre signe

Des SIQO essentiellement dans les moyennes et grandes exploitations

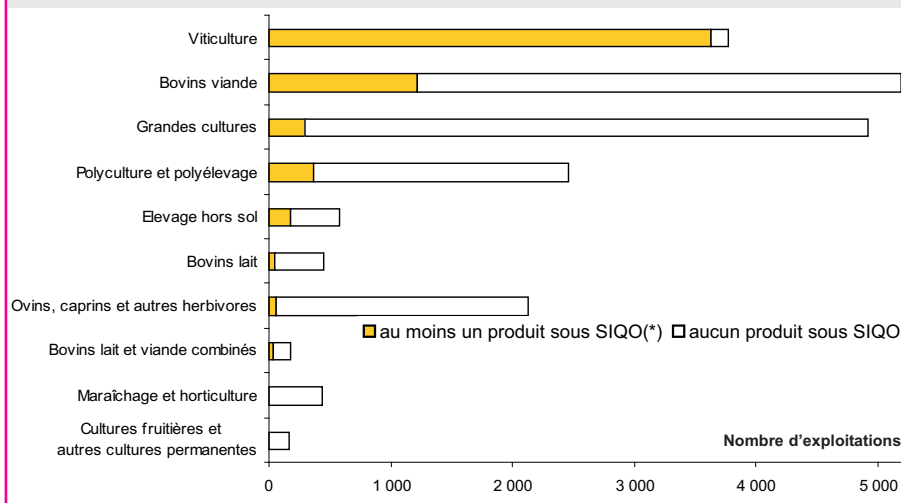
En limitant le champ aux SIQO non viticoles, la Bourgogne compte 2 218 exploitations engagées, soit 11 % des exploitations régionales contre une sur dix au niveau national. Elles valorisent 20 % de la surface agricole utilisée (SAU). Elles représentent 4,5 % des exploitations nationales sous SIQO non viticoles. La Bourgogne se classe ainsi au 9ème rang des régions sur ce critère. La Saône-et-Loire est le premier département bourguignon sous SIQO hors vin avec 1 420 exploitations loin devant la Côte-d'Or (450), la Nièvre (200) et l'Yonne (140).

Toutes orientations confondues, 54 % des exploitations sous SIQO sont de grandes exploitations et 42 % des moyennes contre respectivement 28 % et 37 % pour les exploitations non engagées. L'orientation bovins viande concentre à elle seule un peu plus de la moitié des exploitations bourguignonnes sous SIQO hors vins. La part des SIQO augmente fortement avec la dimension économique des exploitations, moins de 2 % des petites exploitations de la région sont sous SIQO, 5 % des moyennes et 14 % des grandes. Toutefois, dans les très grandes exploitations (Production Brute Standard supérieure à 500 000 €), les SIQO sont peu nombreux. Plus de la moitié de ces exploitations sont engagées en Label Rouge, spécialisées en élevage hors sol, et situées en Saône-et-Loire.

Les EARL et les Gaec sont les formes sociétaires les plus fréquemment rencontrées, représentant plus de la moitié des exploitations bénéficiant d'un SIQO hors vins et 71 % de leur SAU.

Des exploitations sous SIQO sont aussi engagées dans d'autres démarches de valorisation des produits. Une exploitation sur dix commercialise des produits de l'exploitation en circuits courts, proportion proche de celle des exploitations hors SIQO. Elles pratiquent un peu plus les activités de diversification (14 % contre 11 %) et moins de 1 %

Les signes de qualité essentiellement en viticulture et en bovins viande



Source : Agreste - RA 2010

Champ* : hors exploitations bio sans autre signe

des exploitations sous SIQO sont certifiées bio ou bien en cours de conversion.

En 2010, les exploitations sous SIQO (hors vins) représentent 12 % du volume de travail agricole total. Elles emploient en moyenne 1,9 Unité de Travail Annuel (UTA) soit l'équivalent de 1,9 personne à temps complet contre 1,3 UTA dans les exploitations sans aucun signe ou démarche de qualité. Dans les exploitations sous SIQO hors viticulture, le travail est majoritairement effectué par les exploitants (près des trois quarts contre 58 % dans l'ensemble des exploitations).

Des exploitants plus jeunes et plus diplômés

Les dirigeants engagés dans un SIQO hors vins sont plus jeunes que la moyenne des exploitants bour-

guignons (46 ans contre 49 ans). La proportion des exploitants âgés de 50 ans et plus atteint 38 %, soit onze points de moins que la moyenne régionale. Les exploitants de moins de 40 ans engagés sous signe ont un niveau de formation agricole plus élevé. 74 % ont au moins un bac professionnel ou un brevet technique contre 64 % pour la moyenne régionale. Dans les moyennes et grandes exploitations sous SIQO, huit exploitants sur dix âgés de moins de 41 ans ont bénéficié d'une Dotation Jeune Agriculteur (DJA) lors de leur installation. C'est plus que la moyenne régionale (71 %).

Dans les exploitations sous SIQO, 1 220 femmes exercent une activité dont 565 comme exploitantes. Elles gèrent ou co-gèrent une exploitation sur cinq dont un quart en

Caractéristiques des exploitations engagées sous un Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine

Nombre d'exploitations	Bourgogne	France
AOC - AOP	350	23 400
Indication Géographique Protégée (IGP)	200	8 200
Label Rouge	1 860	22 000
Ensemble*	2 220	49 000
Part Bourgogne/France	4,5%	
Moyennes	42%	43%
Grandes	54%	45%
Formes sociétaires	55%	45%
Nombre moyen d'UTA	1,9	1,95

Source : Agreste - RA 2010

Champ : hors vignes et hors exploitations bio n'ayant pas de signe autre que le bio

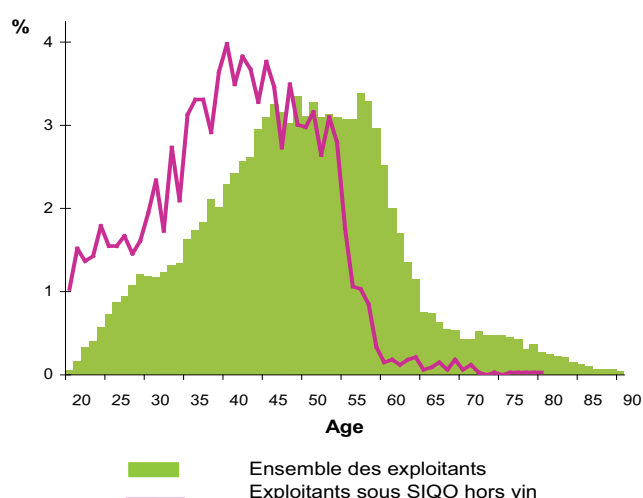
*Une même exploitation peut bénéficier de plusieurs signes de qualité

exploitations individuelles. L'emploi féminin (exploitantes et salariées) représente 17 % de la main-d'œuvre totale des exploitations sous SIQO contre 23 % dans les autres exploitations.

Au sein des exploitants de 50 ans et plus en 2010, 55 % sont fixés sur la transmission de leur exploitation, soit 3 points de plus que chez les exploitants hors SIQO. Les exploitations ont aussi un avenir plus assuré : seuls 6 % des exploitants affirment ne pas avoir de successeur connu et que leur exploitation va disparaître contre 19 % chez les agriculteurs non engagés sous signe de qualité.

Nadine VIATTE

Des exploitants sous SIQO plus jeunes



Source : Agreste - RA 2010

Champ : hors exploitations bio sans autre signe

IGP Moutarde de Bourgogne

Parmi les 232 exploitations recensées en 2010 produisant de la graine de moutarde, 27 étaient habilitées à produire de la graine pour faire de la moutarde sous l'IGP Moutarde de Bourgogne. Ces exploitations mettent en valeur 745 ha, soit 17 % de la surface en moutarde. Leur dimension économique est aussi plus élevée que celle des exploitations ne produisant pas pour l'IGP.

	avec IGP	sans IGP
Nombre d'exploitations	27	205
SAU moyenne	208 ha	197 ha
dont surface moyenne en moutarde (2013)	28 ha	18 ha
Dimension économique moyenne (PBS)	205 100 €	186 200 €
Volume de travail moyen	2,2 UTA	2,0 UTA
Part d'exploitations spécialisées en grandes cultures	81%	86%

Sources : Agreste - Recensement agricole 2010 et INAO 2013

Une IGP pour dynamiser la production locale de graine de moutarde

L'IGP Moutarde de Bourgogne enregistrée en 2009 est une moutarde forte ou extra-forte au vin blanc, de couleur jaune clair avec une texture épaisse, homogène et onctueuse. Elle est caractérisée par une odeur forte et typée de vin blanc de Bourgogne, un piquant intense et un goût prononcé de vin blanc de Bourgogne.

L'aire de production de la moutarde de Bourgogne est la région administrative de la Bourgogne (Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne) ; la culture des graines, leur stockage et leur transformation en pâte de moutarde doivent obligatoirement être réalisés dans l'aire géographique.

La démarche de reconnaissance en IGP pour ce produit emblématique de la région a permis de relancer dès les années 2000 une production locale de graine de moutarde qui avait eu tendance à disparaître. Aujourd'hui, 84 % de la surface est concentrée sur un secteur restreint de l'aire géographique.

Toutefois, actuellement, la production de graine de moutarde dans la région n'est pas uniquement destinée à l'IGP. En effet, sur les 252 producteurs de graine de moutarde en 2012, seulement 10 ont produit de la graine pour faire de l'IGP Moutarde de Bourgogne. 4 976 hectares ont été semés pour une récolte totale de 7 200 tonnes de graine dont 240 tonnes destinées à l'IGP. Ce millésime fut marqué par un hiver rude qui fit geler la quasi-totalité des semis d'automne et les suivants furent touchés par la grêle au printemps ! Mais la filière est parvenue avec un rendement moyen de 14 quintaux/hectare à répondre presque en totalité aux besoins des industriels (à 5 % près) et c'est 72 tonnes de pâte de moutarde qui furent commercialisées en IGP Moutarde de Bourgogne en 2012.

Les opérateurs engagés dans la démarche d'IGP Moutarde de Bourgogne comptent aujourd'hui 29 producteurs de graines, 1 organisme stockeur et 3 transformateurs regroupés au sein de l'APGMB (association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne).

La dynamique insufflée depuis l'enregistrement de l'IGP laisse espérer un développement de ces engagements.

Label Rouge Bovins

En Bourgogne en 2010, 8 050 exploitations élèvent des vaches allaitantes. Parmi elles, 1 786 sont habilitées pour produire sous Label Rouge. Cependant, seules six sur dix ont effectivement produit des bovins sous signe de qualité en 2010. Ces structures détiennent en moyenne 86 vaches contre 57 pour l'ensemble des exploitations. Un quart d'entre elles ne sont pas des exploitations spécialisées.

	Apporteurs 2010	Ensemble des exploitations détenant des vaches allaitantes
Nombre d'exploitations dont spécialisées en bovins viande	1 087 76%	8 050 62%
SAU moyenne dont surface toujours en herbe	158 ha 109 ha	127 ha 79 ha
Cheptel moyen de vaches	86	57
Exploitations individuelles	44%	64%
Dimension économique moyenne (PBS)	122 100 €	96 525 €
Volume de travail moyen	1,9 UTA	1,6 UTA

Sources : Agreste - Recensement agricole 2010 et INAO 2013

Une forte production de viande bovine sous SIQO pour la Bourgogne et un atout : la charolaise

La région constitue un territoire à fort potentiel herbager sur lequel s'est naturellement développé l'élevage de bovins. Sur le bassin allaitant, l'élevage s'est orienté autour d'une race identitaire de la région, la charolaise, réputée pour sa qualité de viande. De nombreux signes d'identification de la qualité et de l'origine sont présents sur ce territoire (2 LR, 1 AOC, AB). Une démarche sous IGP est également en préparation depuis 2002. Certes, ces démarches qualité se distinguent par des conditions de production différentes mais toutes s'articulent autour de pratiques de conduite traditionnelles d'élevage à l'herbe à caractère extensif. De son côté, l'AOC Bœuf de Charolles reconnue au niveau national en 2010, est en cours d'enregistrement en Appellation d'Origine Protégée au niveau européen. En 2010, 119 éleveurs engagés dans la démarche AOC ont produit 915 animaux. D'autre part, 181 exploitations bourguignonnes avec un projet de conversion en Agriculture Biologique d'ici 2015 étaient recensées en 2010*.

La mise en marché des bovins produits sous SIQO en Bourgogne est assurée par des opérateurs reconnus, coopérateurs ou privés : 4 organisations de producteurs (OP) et 3 marchés au cadran. D'autres acteurs implantés sur le territoire participent au développement des viandes bovines sous SIQO bourguignonnes : 8 abatteurs et 6 ateliers de découpe étaient habilités à produire en 2010. La distribution s'opère principalement par les Grandes et Moyennes Surfaces et les boucheries artisanales.

Dans une région traditionnellement orientée vers la production de maigre, la production de viande bovine bourguignonne se distingue ainsi par une multitude de démarches de qualité et de valorisations du produit, pour une meilleure segmentation et diversification de l'offre auprès du consommateur.

* Agreste Bourgogne n°148 - avril 2013



Établissement public administratif sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture, l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) est compétent depuis 1935 sur les appellations d'origine et a vu son champ de compétence s'élargir au fil des années.

Il est, depuis la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, en charge de la gestion de l'ensemble des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine, dont les vins de pays devenus IGP en juillet 2009. L'INAO instruit les demandes de reconnaissance des AOC/AOP, IGP, STG (Spécialité Traditionnelle Garantie) et Label Rouge, assure le suivi des règles relatives à l'agriculture biologique, supervise l'ensemble des contrôles et protège les produits contre les usurpations.

L'Institut accompagne les producteurs dans leurs démarches pour l'obtention d'un signe et poursuit cet accompagnement après l'obtention du signe tout au long de la vie du produit, notamment dans le cadre de missions de contrôle.

L'INAO, dont le siège est à Montreuil (93), est organisé autour de services nationaux et territoriaux répartis en 8 unités territoriales, offrant ainsi un maillage fort dans l'ensemble des régions métropolitaines.

LES SIQO CONCERNANT LA BOURGOGNE

Liste hors vins - INAO au 30/01/2014

AOC-AOP

Fromages

Epoisses, Langres, Brie de Meaux, Brie de Melun, Chaource, Charolais, Mâconnais, Comté, Morbier, Chavignol ou Crottin de Chavignol

Viandes et abats frais

Bœuf de Charolles, Dinde de Bresse, Volaille de Bresse ou Poulet de Bresse, Poularde de Bresse, Chapon de Bresse

Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)

Beurre de Bresse, Crème de Bresse

AOC-IG

Autres boissons alcoolisées

Cassis de Dijon

Eaux-de-vie

Fine de Bourgogne, Marc de Bourgogne

IGP

Fromages

Emmental français Est-Central, Gruyère

Viandes et abats frais

Porc d'Auvergne, Volailles d'Auvergne, Agneau du Bourbonnais, Bœuf Charolais du Bourbonnais, Volailles de Bourgogne, Volailles de l'Ain, Volailles du Charolais, Volailles du plateau de Langres, Volailles du Berry, Volailles du Gâtinais, Volailles de l'Orléanais, Volailles du Forez

Autres produits de l'annexe 1 du traité (épices, etc.)

Moutarde de Bourgogne

Label Rouge

Cette liste, donnée à titre indicatif, comprend les produits Label Rouge dont le groupement est situé en Bourgogne ou dont une partie non négligeable de la production est assurée dans la région.

Fromages

Emmental (LA/04/79)

Viandes et abats frais

Agneau fermier (LA/05/85), Agneau fermier (LA/31/90), Bœuf Charolais (LA/02/74), Chapon blanc fermier et découpe (LA/13/98), Chapon noir fermier et découpe (LA/54/88), dinde entière (LA/19/87), dinde noire fermière entière (LA/06/87), Oie entière (LA/16/97), Oie fermière à rôtir (LA/11/84), Pintade fermière et découpe (LA/25/88), Poularde blanche fermière et découpe (LA/28/01), Poularde fermière entière (LA/10/02), Poulet blanc fermier 94 jours et découpe, frais ou surgelé (LA/07/13), Poulet blanc fermier hétéro et découpe (LA/02/90), Poulet blanc fermier non cou nu et découpe (LA/01/02), Poulet cou nu blanc entier et en découpes (LA/04/87), Poulet cou nu jaune entier et en découpes (LA/07/85), Poulet cou nu noir entier et en découpes (LA/21/01), Poulet gris fermier cou nu et découpe (LA/01/88), Poulet noir fermier cou nu et découpe (LA/02/79), Poulet noir fermier et découpe (LA/03/83), Viande bovine de race charolaise (LA/03/89), Viande bovine de race charolaise (LA/11/89), Porc (LA/16/98)

Produits à base de viande

Jambon persillé (LA/32/06), Jambons cuits supérieurs, entiers ou tranchés, préemballés (LA/29/99), Saucisse et Jésus (LA/33/05), Salaisons sèches à base de viandes de porc (LA/05/08)

Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)

Oeufs de poules élevées en plein air (LA/21/06)

Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés

Escargots préparés frais et surgelés (LA/04/83), Saumon (LA/33/90)

Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés

Farine pour pains de tradition française (LA/11/04)

Nombre de signes par types de produits	AOC/AOP	AOC/IG	IGP	Label Rouge	Total Bourgogne	Total France
Vins	91	0	6	0	97	383
Eaux de vie et liqueurs	0	3	0	0	3	46
Fromages, crème et beurre	12	0	2	1	15	64
Viandes et produits à base de viande	3	0	12	29	44	407
Autres produits (*)	0	0	1	3	4	181
Tous produits agricoles	106	3	21	33	163	1 081

Source : INAO au 30/01/2014

(*) pour la Bourgogne : escargots, moutarde et céréales

Les certifications de conformité et autres démarches de qualité

La certification de conformité produit (CCP) atteste qu'un produit est conforme à des règles spécifiques et à des caractéristiques (comme sa composition, ses caractéristiques organoleptiques ou physico-chimiques, ou certaines règles de fabrication) qui le distinguent du produit courant.

La mention valorisante "montagne" est une dénomination dont peuvent bénéficier les produits agricoles alimentaires (sauf le vin) et les produits agricoles non alimentaires et non transformés (ex : herbes aromatiques), qui sont produits et élaborés dans les zones de montagne.

La mention valorisante "fermier", ou "produits à la ferme", ou "produits de la ferme" est définie par catégorie de produits pour tenir compte de leurs spécificités (volatiles, fromages, œufs). De manière générale, ces produits doivent provenir principalement de l'exploitation.

La mention valorisante HVE "issu d'une exploitation de haute valeur environnementale" est une nouveauté d'octobre 2011. Cette mention correspond à une certification environnementale des exploitations. Elle atteste du respect, pour l'ensemble de l'exploitation agricole, de seuils de performance environnementale portant sur la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et de la ressource en eau.

Les marques et identifiants privés sont multiples : marques commerciales, indications de provenance, signes distinctifs à caractère privé, certifications de management (normes ISO), certifications de production qualité en entreprise...

Méthodologie Signes et démarches de qualité

Le recensement agricole a permis d'identifier les exploitations agricoles engagées dans une démarche de valorisation de leurs produits, impliquant le respect d'un cahier des charges. Une mise en concordance avec les fichiers de l'INAO a été réalisée pour les exploitations bovines.

Les signes et démarches recensés sont les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), les certifications de conformité produit et les autres démarches qualité qui incluent les mentions valorisantes réglementaires et les marques privées.

Le signe de qualité peut être appliqué au produit brut ou transformé quittant l'exploitation ou en aval du producteur.

Pour chaque produit, l'exploitant peut être engagé dans plusieurs signes ou démarches de qualité.

La présente publication est consacrée essentiellement à l'étude des SIQO, hors agriculture biologique.



DEFINITIONS

■ Une **exploitation agricole** est une unité économique ayant une gestion indépendante et qui répond à un critère de dimension: 1 hectare de surface agricole utile ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis mères...

■ L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet sur un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production et permet de classer les exploitations, en **moyennes et grandes exploitations**, quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros en **grandes exploitations** quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (Otex)**. Une exploitation spécialisée dans une production tire au moins deux tiers de sa PBS de cette activité.

■ Le **circuit court** est un des modes de commercialisation des produits agricoles de l'exploitation, destinés à l'alimentation, liés à la vente directe du producteur au consommateur ou à une vente avec un seul intermédiaire, à distinguer des circuits de proximité.

■ **EARL** : exploitation agricole à responsabilité limitée.

Gaec : groupement agricole d'exploitation en commun.

Les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO)



L'**Appellation d'Origine Contrôlée** désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.



L'**Appellation d'Origine Protégée** est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.



L'**Indication Géographique Protégée** désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.



La **Spécialité Traditionnelle Garantie** protège dans toute l'Union européenne une recette traditionnelle.



Le **Label Rouge** est un signe français qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieure par rapport aux autres produits similaires.



L'**agriculture biologique** garantit que le mode de production est respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les règles qui encadrent le mode de production biologique sont les mêmes dans toute l'Europe et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences.

Pour en savoir plus

Publications : Agreste Primeur n°294 - décembre 2012 : «Une exploitation sur cinq engagée dans une démarche de qualité», Agreste Bourgogne n°148 - avril 2013 : «L'Agriculture Biologique en Bourgogne : Plus d'emplois dans les exploitations bio»

Internet : - www.draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr La Bourgogne en chiffres (Atlas, Filières)
- www.inao.gouv.fr rubrique Statistiques (SIQO, Chiffres-clés 2012)
- www.agreste.agriculture.gouv.fr



Agreste Bourgogne - N° 159 - février 2014

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne

Service régional de l'information statistique et économique
4 bis rue Hoche - BP 87865
21078 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 39 30 12
Fax : 03 80 39 30 99
Mail : srise.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Jean-Roch Gaillet

Directrice de la publication : Dominique Degueurce, chef du SRISE

Composition, impression : SRISE

Crédit photos : SRISE

ISSN : 1293 - 1748 - Dépôt légal : à parution

Prix : 2,50 euros

